

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Anowareth, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme RIGAUD Florence, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, Mmes BRIZOUX Jacqueline, M MAHAUD Didier, RIAUD Jean-Paul, M LUBOWIECKI Olivier, PAVOINE Jérôme, M ALLAIN Thomas, Mmes GUILLOTTEL Valérie.

Absentes : Mmes GABILLARD Noëlla, LITWINSKI Maëlle et GERBET Morgane.

Secrétaire de Séance : Anne BRAUD

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 mai.
- Services périscolaires – Tarifs 2021-2022
- Rénovation de la mairie – Demande de subvention (D.S.I.L rénovation énergétique)
- Rénovation de la mairie – Demande de subvention (C.R.T.E)
- Droit d'occupation de l'espace public – droit de stationnement des taxis
- Taxe foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- Marché de maîtrise d'œuvre rénovation de la mairie
- Non exercice du droit de préemption – Vente DELABOUERE
- Renouvellement de la convention délégation de compétence transport scolaire
- Rénovation de l'atelier services techniques : Signature de l'acte d'engagement pour maîtrise d'œuvre.
- Demande de subvention – Résidence Bel Air

Objet – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 17 mai 2021.

Délibération 2021/30

Objet – SERVICES PERISCOLAIRES – TARIFS 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des services périscolaires municipaux (transport scolaire, garderie municipale, cantine). Il propose de les examiner afin de modifier certains tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil demande que soit recherché un tiers pour réaliser un audit sur le fonctionnement du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'augmenter les **tarifs de la cantine** de 2% à compter du 1^{er} septembre 2021

DÉCIDE à l'unanimité de fixer les autres tarifs aux montants figurants dans le tableau suivant :

| | Objet | Tarif 2020-2021 | Tarif 2021-2022 |
|--------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| Cantine | Repas enfant | 3,24 euros | 3.30 euros |
| | Repas adulte | 4,58 euros | 4.67 euros |
| | Majoration | 0,41 euro | 0.42 euros |
| Transport scolaire | Abonnement annuel | 116 euros | 116 euros |
| Garderie | Matin (à partir de 7H-7H30) | 1 euro | 1 euro |
| | Matin (à partir de 7H30) | 1,55 euros | 1,55 euros |
| | Soir de 16h30 à 17h00 | 1,05 euro | 1,05 euro |
| | Soir de 16h30 à 18h30 | 1,95 euros | 1,95 euros |
| | Soir de 18h30 à 18h45 | 1,05 euro | 1,05 euro |
| | Soir de 18h45 à 19h00 | 1,05 euro | 1,05 euro |

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération2021/031

Objet – **RENOVATION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION (D.S.I.L RENOVATION ENERGETIQUE)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal au regard des travaux de rénovation de la mairie, et notamment sur le volet énergétique propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat (D.S.I.L rénovation énergétique) pour financer ces travaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE l'attribution d'une subvention par l'Etat (D.S.I.L rénovation énergétique) pour les travaux de la rénovation de la mairie.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2021/032

Objet – RENOVATION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION (C.R.T.E)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal au regard des travaux de rénovation de la mairie, et notamment sur le volet énergétique propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la communauté de commune (C.R.T.E) pour financer ces travaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE l'attribution d'une subvention par la communauté de commune (C.R.T.E) pour les travaux de rénovation de la mairie.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2021/033

Objet – DROIT D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC – DROIT DE STATIONNEMENT DES TAXIS

Pour donner suite à la demande reçue en mairie de la part de messieurs ROHO Sébastien et CONTENTIN Mathieu, concernant une demande d'autorisation de stationnement sur la commune pour leur société ARMORENN taxi, Monsieur le maire propose de rendre un avis favorable à cette demande et accorder cette autorisation à titre gratuit.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le stationnement pour les taxis, à titre gratuit.

Objet – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Il a été décidé par le conseil de ne pas délibérer sur ce point, et donc de garder l'exonération de la taxe foncière pour les propriétés bâties sur les 2 premières années.

Délibération 2021/034

Objet – DELIBERATION DE PRINCIPE : PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE – LANCEMENT DE PROCEDURE DE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que à la suite de la rencontre avec Monsieur HELAINE, conseiller en énergie partagé du Pays des Vallons de vilaine, la décision a été prise de lancer un marché

de maîtrise d'œuvre, afin de trouver l'entreprise qui conduira les travaux et se chargera de lancer le marché de travaux, concernant le projet de rénovation de la Mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

RENOUVELLE son accord pour la mise en place d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant le projet de rénovation de la mairie

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2021/035

Objet – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu les articles L.213-2 du Code de l'urbanisme,

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain concernant la vente DE LA BOUERE, monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur l'exercice ou non de ce droit de préemption urbain.

DECIDE de **ne pas exercer** le droit de préemption concernant la vente DE LA BOUERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2021/036

Objet – DELEGATION DE COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA REGION

La convention qui lie la Commune à la région concernant la délégation de compétence « transport scolaire » prend fin le 30 juin prochain. Par courrier reçu le 10 juin 2021 en mairie, la région nous informe de sa volonté de reconduire cette convention pour une année supplémentaire à compter de la rentrée scolaire 2021.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la reconduite ou non de cette convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la délégation de compétence « transport scolaire ».

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la convention pour une année supplémentaire.

Délibération 2021/037

Objet – **PROJET DE RENOVATION DE L'ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES : ACTE D'ENGAGEMENT MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le maire informe le conseil qu'un acte d'engagement a été envoyé par Monsieur EON, architecte, et que c'est avec lui qu'il souhaite confier la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'atelier des services techniques.

Monsieur le maire, demande au conseil de se prononcer sur ce choix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la signature de l'acte d'engagement concernant la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'atelier des services techniques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2021/038

Objet – **« LES AMIS DE LA RESIDENCE BEL AIR » - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de l'association « les amis de la résidence Bel Air », à hauteur de 40€ par résident de l'EPHAD. Concernant la commune de Mernel, 12 en sont résidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de subventionner l'association « Les amis de la résidence Bel Air », à hauteur de 40€ par résident.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Questions diverses :

- Modification de la date du conseil municipal de juillet : en raison des vacances d'été, il a été décidé d'avancer la date du prochain conseil municipal au 12 juillet.
- Demande de stationnement camping-car – association ATTM : Monsieur le maire à informé le conseil de l'autorisation accordée à l'association ATTM concernant leur demande de stationnement de camping-car pour le week-end du 19/20 juin.
- Financement d'une activité pour la bibliothèque municipale : le conseil a validé la proposition de financement d'une activité pour la bibliothèque municipale, en octobre.
- Arrêté de tonnage - rue sur l'étang : monsieur le maire a informé le conseil du renouvellement de l'arrêté de tonnage pris pour la rue sur l'étang. Arrêté qui vient limiter le poids des véhicules pouvant traverser la rue à 12 tonnes.
- Demande d'utilisation de la salle par l'association Natur'zen : Le conseil autorise l'utilisation à titre gratuit de la salle par l'association Natur'zen, au même titre que les autres associations mernelloises.